

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE
ET SANITAIRE

Nom du produit

En conformité avec la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

Un visuel du produit



Comment
déposer une
FDES sur INIES ?

[Etape 1](#) : Réalisation de la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) selon la NF EN15804+A1 et la NF EN15804/CN

[Etape 2](#) : Vérification de la FDES

[Etape 3](#) : Enregistrement de la FDES vérifiée sur INIES

[Etape 4](#) : Publication de la FDES vérifiée sur INIES

Etape 1 : Réalisation de la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) selon la NF EN15804+A1 et la NF EN15804/CN



→ Une FDES peut être :

- nouvelle ou révisée
- individuelle (produit fabriqué par un seul industriel) ou collective (produit fabriqué par plusieurs industriels)
- réalisée en interne chez le déclarant ou en externe

→ Une FDES doit suivre le **règlement du programme** en vigueur ([lien](#))

→ Dans le cas de produits avec plusieurs configurations (unités fonctionnelles différentes), il doit y avoir une FDES pour chaque configuration

- Le déclarant doit choisir un **vérificateur habilité** INIES ([liste](#) disponible sur le site INIES)
- Le déclarant fournit au vérificateur le rapport d'accompagnement en français (peut aussi fournir d'autres documents justificatifs au vérificateur sur demande de ce dernier)
- Après examen par le vérificateur, une **attestation** de vérification est émise

Etape 3 : Enregistrement de la FDES vérifiée sur INIES



- Le déclarant demande l'enregistrement de sa/ses FDES au gestionnaire du programme de vérification en remplissant l'[annexe A](#)
- Le **gestionnaire** (AFNOR) adresse un devis
- Après acceptation du devis et paiement par le déclarant, le gestionnaire du programme lui envoie les numéros d'enregistrement et le logo « FDES vérifiée »
- Le déclarant dépose sur le site de la Base INIES : la FDES, le rapport du vérificateur, l'attestation émise par le vérificateur

Pour en savoir plus : **Conditions d'admission** d'une FDES dans la Base INIES ([lien](#))

- Pour effectuer une demande d'admission d'une FDES auprès du gestionnaire de la base INIES, l'organisme déclarant une FDES (syndicat, fabricant ou distributeur) doit créer un **compte « gestionnaire »** de déclaration.
- Il ne peut y avoir qu'un seul compte « gestionnaire » par organisme (il s'agit du premier compte créé pour l'organisme). Par la suite, le compte « gestionnaire » pourra créer des comptes « utilisateurs » qui pourront à leur tour déclarer des FDES.



- Le compte « gestionnaire » peut déclarer des FDES et il a accès à l'ensemble des FDES déclarées par ses comptes « utilisateurs ». Mais, les comptes « utilisateurs » n'ont accès qu'à leurs propres FDES déclarées.
- Il est donc important de bien identifier au sein de l'organisme la personne en charge du compte « gestionnaire ».
- Dans l'espace de consultation des FDES, le contact référent de la FDES qui sera renseigné dans le champ « organisme déclarant » est celui du compte qui a créé la FDES.

Focus sur l'inscription et l'ouverture du compte du déclarant



- Création d'un **compte « gestionnaire »** de déclaration : se rendre sur la page d'accueil → espace de déclaration et cliquer sur « s'inscrire ? »



The screenshot shows the INIES website interface. At the top left is the INIES logo with the tagline 'Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment'. To the right, a yellow box contains the text 'ESPACE DÉCLARATION'. Below this is a dark teal navigation bar with a home icon and the text 'ESPACE DE CONSULTATION'. Underneath the navigation bar, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Espace déclaration > Identification'. The main content area has a teal background with the heading 'Se connecter à INIES' centered. Below the heading are three input fields: 'Votre identifiant', 'Votre mot de passe', and a white 'Se connecter' button. At the bottom of the form, there are two links: 'S'inscrire ?' (highlighted with a red box) and 'Mot de passe oublié ?'.

Focus sur l'inscription et l'ouverture du compte du déclarant



- Création d'un **compte « utilisateur »** de déclaration : une fois le gestionnaire connecté, il peut créer/supprimer des utilisateurs pour l'organisme déclarant, via l'onglet « gestion des utilisateurs ».

inies
Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

ESPACE DÉCLARATION

Accueil > Espace déclaration > Tableau de bord

GESTION DES UTILISATEURS

Bienvenue sur l'interface de déclaration INIES des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits de construction et de décoration des déclarations environnementales relatives aux équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment.

La base de données INIES est la base nationale française de référence sur les impacts environnementaux et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages.

Un [protocole](#) multipartite signé par de nombreux acteurs du bâtiment permet d'assurer une gouvernance durable de la base INIES. Un conseil de surveillance présidé par la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) veille à la pertinence des informations présentées dans la base INIES. Un comité technique associant les fabricants de produits de construction et des équipements, l'ADEME, le CSTB et de nombreux représentants des utilisateurs de données environnementales et sanitaires s'applique à rendre l'information disponible la plus claire et la plus homogène possible. Ces deux instances travaillent en étroite collaboration avec la commission de normalisation AFNOR P01E "qualité environnementale dans la construction" à l'origine de la norme de référence.

La base INIES, c'est aujourd'hui **3833 fiches** déclaration environnementale et sanitaire (FDES) couvrant **638685 produits** du marché.

Cette interface a été développée pour la déclaration des :

- FDES conformes au format de la norme [NF EN 15804+A1](#) et norme [NF EN 15804/CN](#) depuis le 1er juillet 2014 (et conformes à la norme [NF P01-010](#) antérieurement).
- Profils Environnementaux Produits (fiches PEP ecopassport®) des équipements électriques, électroniques et de génie climatique.
- Données par défaut (en l'absence de données spécifiques FDES ou PEP).
- Données conventionnelles pour les services au bâtiment.

Vous êtes fabricant de produits de construction, de décoration et souhaitez mettre en ligne une fiche de déclaration environnementale et sanitaire sur vos produits, veuillez [consultez nos fiches d'admission](#).

Mes FDES

- 3 FDES en cours de déclaration
- 0 FDES en attente de validation
- 0 FDES en ligne
- 7 FDES archivées

Mes FDES en ligne 0

Etales pour obtenir son/ses numéros d'enregistrement FDES :

1. Estimation par le déclarant du nombre de FDES qu'il va réaliser
2. Commande auprès de l'AFNOR du nombre d'enregistrements nécessaire (via l'envoi au programme INIES de l'Annexe A complétée).
3. Apposition du/des numéro(s) d'enregistrement sur la/les FDES et sur la/les attestation(s) de vérification



- Les numéros achetés ne sont valables que pendant l'année civile courante et doivent être utilisés avant le 31 décembre.
- Les FDES soumises et validées sont valables 5 ans.
- Les FDES publiées sur la base INIES et validées sont modifiables par les déclarants : 2 types de modifications sont possibles (voir slide 16)

Annexe A : Demande d'inscription au programme INIES



Demandeur

Fabricant
 Syndicat professionnel ou un groupement professionnel
 Autre :

Raison sociale :

Adresse :

Type : FDES collective individuelle
 Configureurs
 ICV

Intitulé précis de la(es) déclaration(s) :

Annexe A disponible avec ce [lien](#)

Le demandeur :

Nom, Prénom :

Fonction :

Adresse (si différente) :

Téléphone : Fax :

E-mail :

indique avoir pris connaissance du programme de vérification et de ses exigences, des conditions tarifaires.

reconnaît avoir pris connaissance et accepté le règlement d'usage de marque « FDES vérifiée INIES » précisé en Annexe G du règlement du programme.

demande l'enregistrement de la FDES auprès d'ECO PLATFORM (optionnel).
Informations et documents à transmettre : Titre de la FDES en anglais, code NACE et FDES format pdf en anglais

déposé dans l'interface numérique de déclaration et transmet à l'issue de la vérification :

- la(es) déclaration vérifiée(s) et son (leurs) attestation(s) de vérification
- le(s) rapport(s) de vérification
- la(es) attestations

Date et Signature

Grille tarifaire

Enregistrement à l'unité

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F1	De 1 à 10 fiches : 200 euros HT / FDES ou ICV De 11 à 50 fiches : 175 euros HT / FDES ou ICV De 51 à 100 fiches : 150 euros HT / FDES ou ICV Plus de 100 fiches : 125 euros HT / FDES ou ICV
F2	1 000 euros HT par FDES configurable. NB : gratuité ensuite pour toutes les FDES « filles » de la FDES configurable enregistrée au programme INIES

Conditions de la dégressivité du tarif F1 : Le déclarant doit informer le gestionnaire du programme de vérification du nombre de FDES ou ICV prévu pour l'année civile. L'ensemble des fiches devra être soumis à validation avant le 31 décembre de l'année de facturation. Aucun report ni remboursement n'est prévu.

Enregistrement additionnel Eco-Platform (optionnel)

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F4	Optionnel - Selon tarif en vigueur d'Eco-Platform et frais de gestion (20 euros HT / FDES)*

Enregistrement forfaitaire

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F3	3 000 euros HT / an

ECO Platform EPD	1 st	2 nd	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th	8 th	9 th	10 th	11 th onwards
Annual fee (€)	100	100	100	100	100	50	50	50	50	50	5

Plus d'informations disponibles dans l'Annexe B ([lien](#))

Etape 4 : Publication de la FDES vérifiée sur INIES



→ Une fois la FDES saisie dans son espace déclarant, le déclarant peut alors demander la « **mise en ligne** » de sa FDES.

The screenshot displays the INIES web interface for managing FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire). The main navigation bar includes 'TABLEAU DE BORD', 'MON COMPTE', 'GESTION DES UTILISATEURS', 'MES FDES', and 'ESPACE DE CONSULTATION'. The current page is 'test 1 (v.1.1)' under 'Mes FDES'. The interface shows a list of FDES on the left and a detailed form on the right. The form includes fields for 'Nom du produit', 'Type de déclaration', 'Famille de produit', 'Date d'édition de la FDES', and 'FDES vérifiée ?'. The 'FDES vérifiée ?' field is set to 'Oui'. At the bottom of the form, there are buttons for 'Nouvelle FDES', 'Supprimer cette FDES', 'Enregistrer les modifications', and 'Mise en ligne'. The 'Mise en ligne' button is highlighted with a red box.

Informations générales	Unité fonctionnelle	Indicateurs	Santé	Confort	Documents
Nom du produit *	test 1				
Type de déclaration *	<input type="button" value="Individuelle"/> <input checked="" type="button" value="Collective"/>				
Famille de produit *	Équipements électriques, électroniques et de génie climatique ► Approche simplifiée : Lots forfaitaires ► Bâtiment tertiaire				<input type="button" value="📄"/>
Famille de produit 2 (optionnel)	pas de seconde famille sélectionnée				<input type="button" value="📄"/>
Famille de produit 3 (optionnel)	pas de troisième famille sélectionnée				<input type="button" value="📄"/>
Date d'édition de la FDES *	09/2016				
FDES vérifiée ? *	<input type="button" value="Oui"/> <input type="button" value="Non"/>				
Nombre de références commerciales couvertes *	<input type="text"/>				
Références commerciales couvertes et fabricants *	<input type="text"/>				

→ La validation de la mise en ligne de FDES sur INIES s'effectue en 2 étapes :

- une vérification administrative gérée par l'AFNOR (**vérification du paiement**, du numéro d'enregistrement...),
- suivi d'une vérification technique gérée par le CSTB (vérification des champs saisis vis-à-vis de la FDES sous format PDF, pertinence des choix de la nomenclature...).

Si aucun problème n'est détecté, votre FDES sera mise en ligne sous 2/3 semaines après demande de la mise en ligne.

Etape 4 : Publication de la FDES vérifiée sur INIES



A chaque fin de vérification, un mail est envoyé au déclarant

Soit pour lui indiquer que sa FDES passe à la **vérification suivante** ou est mise en ligne sur INIES


Soit pour lui indiquer que sa FDES a été **refusée** en vérification administrative/technique avec la raison du refus. Le déclarant doit alors effectuer les mises à jour nécessaires et **resoumettre** sa FDES en vérification (via le bouton « mise en ligne »).

Bonjour [REDACTED]

La mise en ligne de votre FDES [REDACTED] a été validée par l'administrateur Inies.

Cette mise en ligne est effective à l'heure actuelle.

A bientôt sur le site <http://www.inies.fr>,

 Base de données Inies

Bonjour [REDACTED]

La mise en ligne de votre FDES [REDACTED] n'a pas été validée par l'administrateur Inies.

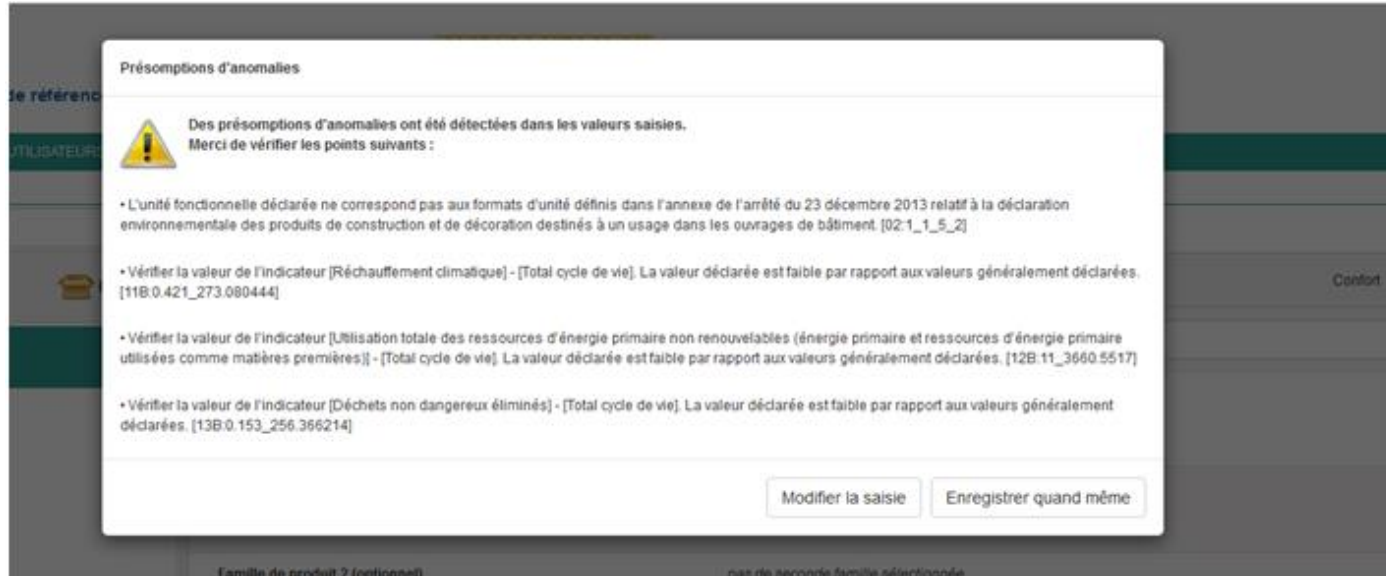
Bonjour, Merci d'indiquer le numéro d'enregistrement sur l'attestation de vérification et de mettre à jour le document sur la base INIES. Cordialement, Programme Inies

A bientôt sur le site <http://www.inies.fr>,

 Base de données Inies

Attention : ces mails apparaissent parfois comme courrier indésirable.

Lors de la demande de la mise en ligne d'une FDES, une fenêtre « **présomptions d'anomalies** » peut apparaître :



Un **robot de cohérence** est automatiquement lancé à chaque demande de mise en ligne de FDES.

Ce robot a pour but de mettre en avant les incohérences sur les valeurs saisies (par exemple : la somme des phases du cycle de vie est différente de la colonne « Total cycle de vie »), et les anomalies potentielles au regard des valeurs comparatives issues de la même famille de nomenclature, pouvant être dues à des erreurs de saisies.

Ces présomptions d'anomalies ne sont cependant en rien bloquantes dans la validation de la mise en ligne des FDES. Il est possible de consulter les résultats du robot et de modifier vos données numérisées avant la demande de mise en ligne. Il est également possible que les anomalies potentielles détectées ne soient pas justifiées, et donc de valider les valeurs telles qu'elles ont été saisies initialement. **Il s'agit simplement d'un robot de cohérence qui permet d'alerter en cas de grosses différences avec les valeurs comparatives de la même famille de nomenclature, mais qui n'est pas une source exacte.**

Focus sur la modification d'une FDES après publication



- Il y a deux types de modifications possibles :
 - une mise à jour mineure
 - une mise à jour majeure

1. Mise à jour **mineure**

- Une mise à jour est dite mineure lorsque la **définition de l'UF** et les valeurs des **indicateurs** du tableau de résultats ne sont **pas modifiées**. Exemple : modifications éditoriales (erreur de frappe, etc.).

Le produit n'est pas modifié et la date de validité de la FDES n'est pas changée.

- Aucun vérificateur habilité n'intervient. C'est donc le déclarant qui a toute la responsabilité sur la modification. Cependant, dans un but de traçabilité, le déclarant doit produire et enregistrer sur la base INIES un descriptif des modifications apportées

2. Mise à jour **majeure**

- Une mise à jour est dite majeure **lorsqu'un point de contrôle de la vérification est modifié** (exemple : modification d'une ou plusieurs valeurs des indicateurs du tableau de résultats). Ceci entraînera donc une nouvelle vérification et donc la sollicitation d'un vérificateur.

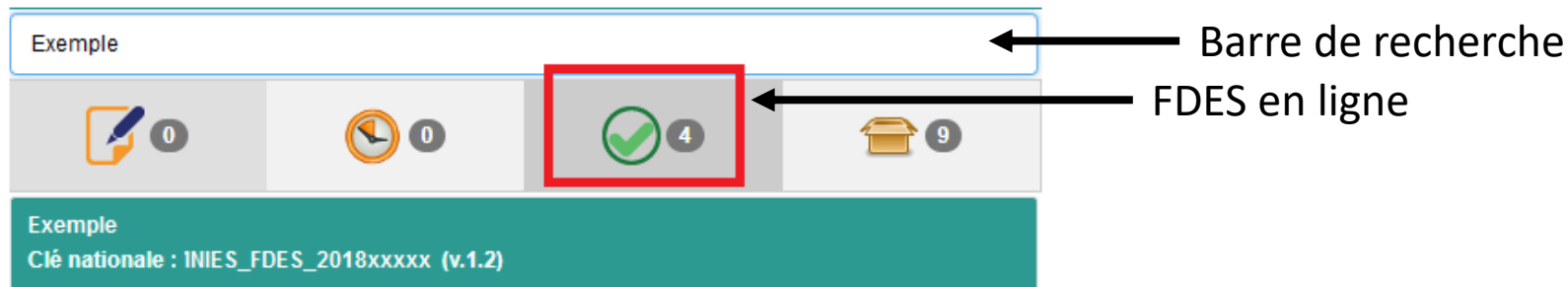
- Il y a 2 cas de mise à jour majeure :

→ Révision tous les 5 ans (à la fin de la période de validité)

→ En cours de période de validité, le déclarant peut choisir entre continuer sa période initiale ou repartir sur un cycle de 5 ans.

Focus sur la modification d'une FDES après publication

→ Pour effectuer une modification de FDES, le déclarant doit dans son espace déclarant, onglet « Mes FDES », sélectionner dans ses FDES en ligne la FDES en question puis cliquer sur « Hors ligne pour modifications ».




Exemple (v.1.2)		↑ Export
Informations générales	Unité fonctionnelle	Indicateurs
Nom du produit	Exemple (id 100000) Copie du lien	
Type de déclaration	Déclaration individuelle	
Famille de produit	Produits de construction <ul style="list-style-type: none"> ▶ Isolation <ul style="list-style-type: none"> ▶ Isolants thermiques et acoustiques pour toitures terrasses ▶ Verre cellulaire 	
Nombre de références commerciales couvertes	1	
Références commerciales couvertes	XX	
Preuves d'aptitude à l'usage		
Date d'édition du produit	04/2018	
Date de dernière mise à jour	20/09/2018	
État de vérification	✓ 27/02/2018	
Hors ligne pour modifications		

Focus sur la modification d'une FDES après publication

→ Une fenêtre demandant la raison de la modification de la FDES apparaît alors.

Mise hors ligne pour modifications

 Une nouvelle version de votre FDES, reprenant les données de la version actuelle, va être générée automatiquement dans l'espace 'FDES en cours de création', où vous pourrez la modifier.

Avant de confirmer la mise hors ligne de votre FDES, merci de sélectionner ci-dessous le type de modifications envisagées.

- Erreur de frappe, correction faute d'orthographe...
- Modification de nature éditoriale des informations déclarées (ex : modification des références commerciales couvertes n'incluant aucun changement sur l'ACV) et/ou ajout de l'étiquette sanitaire réglementaire sur les émissions dans l'air intérieur.
- Modification de l'ACV (mise à jour des données amont génériques, correction ...)
- Évolution du produit (composition/procédés maîtrisés par le fabricant) conduisant à une MAJ de l'ACV et/ou évolution des caractéristiques sanitaires et de confort.



Type d'archivage de la FDES courante: Archivage différé ⓘ Archivage immédiat

→ Une fois la mise hors ligne confirmée, la FDES à modifier est disponible dans « FDES en cours de création ».

FDES en cours de création



Exemple

 0	 0	 4	 9
---------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Exemple
Clé nationale : INIES_FDES_2018xxxxx (v.1.2)

→ Une fois les modifications réalisées, il faut cliquer sur « Mise en ligne » pour mettre en ligne la mise à jour (cf slide 12)